

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024

Ce document présente un aperçu des activités du programme Sport Sans Abus et de ses diverses composantes, dont les statistiques disponibles relativement au processus de traitement des plaintes du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS), du bureau du Directeur des sanctions et résultats (DSR), et du Tribunal de protection, au cours de la période de référence.

À noter que la période de référence précédente était de 123 jours (du 1^{er} juillet au 31 octobre 2023), alors que le rapport actuel présente des informations sur une période de 152 jours (du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024).

APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

- **Nouvelles** publications, mises à jour et ressources :
 - [Une introduction au CCUMS](#)
 - Plateforme de consentement des participants Sport Sans Abus
 - Guide de référence pour les signataires de la plateforme de consentement des participants Sport Sans Abus
 - [Registre de Sport Sans Abus](#)
 - Politique concernant le registre de Sport Sans Abus
 - Résumé de l'Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée
- Organisation, collaboration et/ou participation à **cinq événements** :
 - Conférence UÉ/UÉMS de Sport Sans Abus 2024 (Calgary, AB)
 - Conférence Petro-Canada Sport Leadership sportif (Calgary, AB)
 - Lab Olympique d'Équipe Canada en partenariat avec lululemon (Montréal, QC)
 - *Eastern Canada Sport & Exercise Psychology Symposium* (Ottawa, ON)
 - Sommet Le sport c'est pour la vie 2024 (Québec, QC)
- Présentation des **cinquième et sixième séances d'information pour les Signataires du programme** ainsi que **deux séances d'information générale de Sport Sans Abus** tenus à la demande d'ONS individuels.

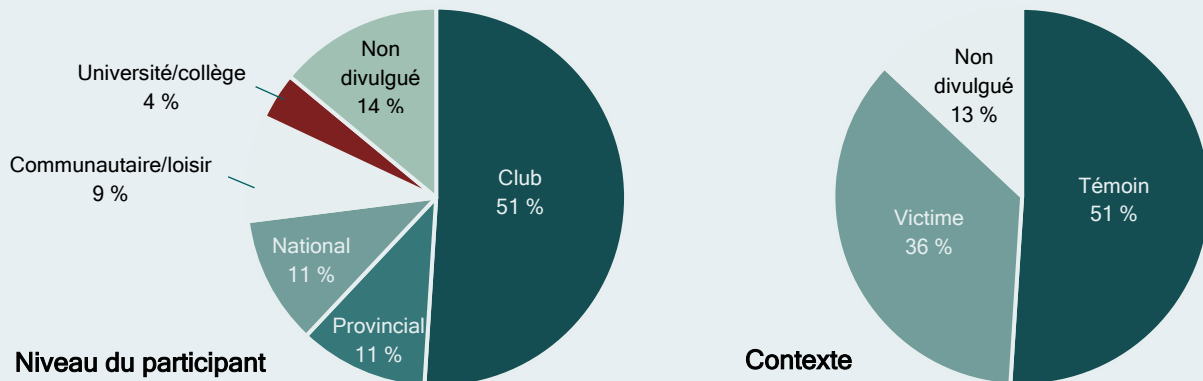
STATISTIQUES DE LA LIGNE D'ASSISTANCE SPORT SANS ABUS

- Réception de **239** demandes de renseignements concernant le sport sécuritaire au cours de la période de référence.
- Les **cinq sujets de préoccupation les plus signalés** ont été :

Intimidation	16 %
Abus verbal	13 %
Abus psychologique	9 %
Abus de pouvoir	8 %
Discrimination	6 %
<i>Demande générale sur le processus</i>	17 %

STATISTIQUES DE LA LIGNE D'ASSISTANCE SPORT SANS ABUS (suite)

- Les diagrammes circulaires ci-dessous fournissent des informations statistiques sur le niveau du système sportif d'où provient la demande et sur le contexte de la personne qui contacte la Ligne d'assistance, tels que déclarés par cette même personne.



STATISTIQUES DU BCIS

- 124 nouveaux [Plaintes/Signalements](#) reçus par le BCIS pendant la période de référence.
- En date du présent rapport, **47 %** (58 sur 124) de ces Plaintes/Signalements sont sous [l'autorité et la juridiction](#) du BCIS¹; **deux** sont des doublons et donc non-applicables; **un** est en attente de détermination.
- Une option alternative de signalement a été identifiée dans **54 %** (34 sur 63) des cas non recevables et un transfert a été effectué dans **46 %** (29 sur 63) de ces cas.²
- Les catégories d'allégations de violations du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) (article 5) pour tous les cas recevables pendant la période de référence sont les suivantes. À noter que plusieurs catégories de violations alléguées sont possibles.

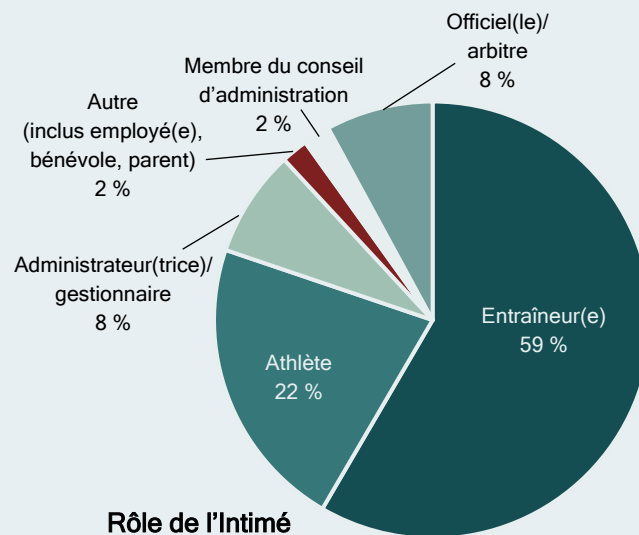
Maltraitance psychologique	24 %
Maltraitance sexuelle	14 %
Négligence	14 %
Maltraitance physique	10 %
Transgression(s) des limites	10 %
Conditionnement	6 %
Discrimination	4 %
Interférence avec ou manipulation du processus	4 %
Mettre un Participant à risque de maltraitance	4 %
Complicité	3 %
Omission de signaler	3 %
Représailles	3 %
Signalement intentionnel d'une fausse allégation	3 %

¹ Absence de juridiction ou d'admissibilité (63 sur 121) pour les raisons suivantes : (i) l'organisme nommé est un signataire du programme Sport Sans Abus, mais l'Intimé n'est pas un participant sous l'autorité d'un Signataire (p. ex., participant au niveau d'un club seulement); (ii) l'organisme n'est pas un Signataire; (iii) le cas n'est pas lié au Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS); ou (iv) la Plainte ou le Signalement ne contenait pas suffisamment de renseignements pour aller de l'avant (p. ex., aucun Intimé identifié) et aucune méthode de communication avec l'auteur de la Plainte ou du Signalement n'a été fournie pour obtenir les renseignements nécessaires.

² L'identification d'une autre option de signalement (dans 54 % de tous les cas inadmissibles) comprend les cas où l'auteur de la Plainte ou du Signalement a été référé (46 % de tous les cas inadmissibles), ainsi que les cas où l'auteur de la Plainte ou du Signalement n'a pas été référé (par exemple, parce qu'il/elle était anonyme, ou parce qu'il/elle a exprimé sa méfiance à l'égard du mécanisme alternatif ou n'a pas consenti au transfert). Notez que l'existence d'une autre option de signalement ne garantit pas que ladite option acceptera la juridiction.

STATISTIQUES DU BCIS (suite)

- Le diagramme ci-contre indique le rôle de l'Intimé, tel qu'identifié dans le cadre des cas recevables au cours de la période de référence. À noter que plusieurs catégories de rôles sont possibles.
- La durée moyenne pour déterminer l'admissibilité d'un(e) Plainte/Signalement a été de **13 jours**.³
- La durée moyenne des enquêtes a augmenté en raison de nombreux facteurs, notamment des cas plus complexes et la nécessité d'impliquer davantage de parties extérieures et davantage de témoins.
- La durée moyenne d'une enquête indépendante⁴ a été de **183 jours**. Des initiatives visant à réduire la durée des enquêtes sont mises en œuvre.
- **13** enquêtes ont été complétées.
- **Quatre** des cinq [évaluations du milieu sportif](#) entamées à date sont en phase finale.



STATISTIQUES DU DSR

- **33** personnes ont été assujetties à des [mesures provisoires](#) au cours de la période de référence.
- **14** décisions finales ont été rendues.
- **Sept** personnes ont fait l'objet de sanctions imposées au cours de la période de référence.

STATISTIQUES DU TRIBUNAL DE PROTECTION

- Au total, **huit** dossiers ont été déposés au cours de la période de référence.
- **Cinq** dossiers ont été référés en médiation, dont un a été réglé par entente et un autre a été clos sans entente. Trois dossiers sont en cours.
- **Deux** contestations des mesures provisoires ont été reçues, dont l'une a été rejetée et l'autre est en cours.
- **Une** contestation d'une violation et sanction a été reçue.

Le prochain rapport d'activités de Sport Sans Abus fera partie du rapport annuel du Centre de règlement des différends sportifs du Canada, et présentera les activités et statistiques du programme pour l'exercice financier 2023-24.

Date du rapport :
30 avril 2024

Prochain rapport :
juillet 2024

³ De la date à laquelle la Plainte a été reçue à la date à laquelle la juridiction a été déterminée.

⁴ De l'avis aux parties qu'un enquêteur indépendant a été chargé de l'affaire jusqu'à la date du rapport d'enquête final.